

Danan, Alexis, « Lettre ouverte à M. Lenoir, Ministre des "Exclus" », *La Tribune de l'enfance*, n°116, octobre 1974, pp. 9-17.





## Lettre ouverte à M. René Lenoir Ministre des "Exclus"

par Alexis DANAN

Monsieur le Ministre,

Vous avez écrit un livre qui a fait quelque bruit. Je ne l'ai pas lu. Je dois donner beaucoup de mon temps à des ouvrages dont leurs auteurs me font aimablement l'hommage et les journées, comme vous savez, ont pour chacun, ministre ou journaliste, vingt-quatre heures. Mais je me disais qu'un jour ou l'autre, ce livre me tomberait sous les yeux, ou quelque analyse assez complète. Je viens d'être exaucé.

Dans la revue *Epanouir*, j'ai lu l'interview « exclusive » que vous avez donnée à mon confrère P Boccard sur le sens de votre ouvrage et sur les raisons qui vous ont déterminé à l'écrire. Je veux vous dire tout de suite que ces raisons me sont très sympathiques. « Quant aux crédits d'équipement d'Action Sociale consacrés aux exclus, avezvous déclaré à votre interviewer, ils sont passés de 105 millions en 1971 à 300 millions en 1973. Je n'en suis pas satisfait pour autant, et si j'ai écrit les *Exclus*, c'est pour que la prise de conscience du problème qu'ils posent à la collectivité tout entière soit la plus vaste possible. C'est seulement lorsqu'une idée-force s'est répandue dans l'opinion qu'elle trouve sa traduction politique et budgétaire. »

On s'en voudrait de sourire de votre assurance, monsieur le Ministre. Il est bien qu'elle soit en vous. Quoi qu'en ait dit le Taciturne, il est nécessaire d'espérer pour entreprendre. Je l'ai dit un jour, il y a longtemps, à un autre Vous le dirai-je, monsieur le Ministre ? Vos réponses ne m'ont pas paru convaincantes. Vos explications flottent. Peut-être sont-elles plus claires dans le livre ? Vous commencez par citer les « inadaptés sociaux, les débiles mentaux, les handicapés physiques ». De quoi ceux-là sont-ils exclus ? La société les aide, peut-être dans une mesure insuffisante, mais enfin elle les aide, elle les connaît, elle entretient leurs maisons. Augmenter l'aide n'est pas un problème moral. C'est un problème budgétaire. Ou alors, que d'exclus ! les anciens combattants, les petits retraités, les chômeurs malgré eux, les épargnants ruinés, faute d'une surveillance effective des grands manieurs d'argent. D'autres. D'autres.

« Société intolérante, dites-vous, qui confie à des mécanismes administratifs ou de sécurité sociale le règlement de tous les problèmes humains, ce qui est insuffisant ».Là-contre, vous proposez quoi ?

Mais, s'il vous plaît, où est ici l'intolérance ? Où est l'exclusion ?

A la question · « Qui est exclu ? », vous répondez : « Celui qui n'a pas de ressources suffisantes, compte tenu des contraintes de la société où il vit. » Vous précisez : « Celui dont le handicap physique interdit l'accès à des postes de travail, à des immeubles, à des formes de loisirs ou de cultures qui n'ont pas été aménagés pour l'accueillir... »

Mauvaise organisation. Mais l'exclusion ? La dureté systématique, délibérée, où la voyez-vous ? Si vous êtes pour l'abolition du système, en effet inhumain, il faut le dire. Vous proposez-vous de travailler, rue de Tilsitt, au démantèlement du système ? Encore un coup, il faut le dire. Et ne pas forcer le sens des mots.

On n'exclut pas en châtiment de ceci ou de cela, ce qui serait une explication, une façon d'excuse. On écrase, et on laisse sa victime mourir lentement dans son sang.

En fait, les justes se trouvent devant un double problème. Dans l'immédiat, abolir les vices criants d'une organisation sociale, fondée sur un sens de la justice qui confine à la barbarie. Et dans le même temps, réparer, autant qu'il se peut, ce qu'il subsiste dans notre société honteusement satisfaite d'elle-même, d'effets de l'iniquité qu'elle a de tout temps tolérés.

Nous dormons et respirons en paix dans un monde où expient silencieusement leur fidélité ces milliers de Harkis, Français escroqués, à qui nous n'avons même pas dit merci dans leur langue; où végètent, connus et inconnus, et plus ou moins honnis s'ils sont connus, d'anciens bagnards des maisons de correction, à demi-tués sans pension, comme mon ami Lucien Boissière, qui traîne depuis cinquante ans une cheville à demi-broyée d'un coup de bêche par un surveillant d'Auberive; dans un monde où furent réduites à vivre de leur corps des prostituées malgré elles, « enfants du juge », donc, en principe, protégées sociales, sorties sans métier, à vingt ans, des bagnes de filles de Doullens, de Clermont, de Cadillac, de la Faye.

Société pas même méchante, mais inhumaine par bêtise, par incapacité congénitale d'aider, de pourvoir à l'assistance pensée, réfléchie.

\*\*

Considérez que même le bagne de Cayenne n'excluait pas. Il éloignait à temps, pour laisser mûrir l'amendement. Mais ce qu'on ne disait pas, c'est que, sa peine purgée, le forçat libéré pouvait obtenir sa réhabilitation, et dès lors réintégrer la métropole, avec tous les droits du citoyen ordinaire. De même, le criminel de droit commun, quittant aujourd'hui la maison centrale, peut obtenir sa récupération dans la société des « honnêtes gens », bien entendu après un certain délai d'épreuve. Mais — mauvaise organisation — on ne l'informe pas de cette possibilité que la loi lui offre à sa libération. Il se croit exclu de la société à titre définitif, et, en fait, il ne l'est pas. J'ai connu, à Cayenne, vingt, trente, cinquante forçats libérés qui avaient dans la poche leur carte électorale. Ils pourrissaient sur place, faute des deux mille francs du bâteau de retour. Ils n'étaient pas exclus. Ils étaient abandonnés à leur désespoir par une société inhumaine. Ce n'était pas la même chose.

Allez-vous m'excuser de dire « je » ? J'ai personnellement obtenu la réhabilitation de plusieurs prisonniers, de plusieurs anciens bagnards qui se pensaient à jamais exclus de la société et qui sont redevenus de braves gens, comme vous et moi. J'en ai souvent rencontré dans le métro, qui me reconnaissaient, que j'affectais de ne pas reconnaître · deux industriels, comme ce pauvre Jean-Guy le Dano, de Nantes, qui s'est suicidé il y a quelques mois, parce qu'un imbécile de journaliste parisien l'a nommé, ayant reconnu en lui un ancien condamné à mort. J'ai « fait », simplement en les renseignant, deux ou trois artisans qu'on salue, anciens prisonniers, deux maîtres d'hôtel, un expert-comptable, un répétiteur, ancien forçat, qu'on gardait à dîner à la maison bourgeoise où il aidait les enfants à boucler leurs devoirs. Il m'avait suffi de leur révéler, aux uns et aux autres, qu'il ne tenait qu'à eux de prétendre à la considération de leurs concitovens. Ullmo. l'ancien officier de marine, condamné à la détention perpétuelle, a fini, à Cayenne, fondé de pouvoirs d'une grande entreprise de navigation je le nomme parce qu'il est mort. Alexandre Jacob, l'Arsène Lupin français, est rentré en France après 27 ans de bagne. Il est mort, lui aussi, commerçant patenté, à Issoudun. Nous étions devenus des amis. C'était un noble cœur, providence des enfants pauvres de la région. Des exclus ? Il ne fallait que leur ôter de l'esprit qu'il étaient devenus pour l'éternité, morts d'une espèce seconde, d'irrécupérables morts-vivants.

\*\*

A y bien penser, notre Société vaut peut-être mieux, sur le plan des intentions, que ce qu'elle laisse dire d'elle. Mais elle est déplorablement organisée.

Le clair est ceci. Elle a pourvu abondamment aux besoins, pas du tout, ou très mal, à l'information. Elle offre, mais ne se soucie pas de dire quoi, et cela, souvent, dans des domaines vitaux. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'elle a prévu des solutions pour tout, mais celles qu'elle propose, et qui sont de vraies solutions, elle ne se soucie pas de faire que ceux au bénéfice de qui elle les a imaginées les connaisse. La radio, qui pourrait être, dans cet ordre, un moyen d'information propre à sauver des destins, nous la laissons à la discrétion des marchands d'apéritifs et de produits de beauté. Des fortunes s'édifient à ce négoce où ce sont des pommades à revigorer des jambes de bois qu'on offre, des tords-boyaux doublement ruineux et du vent. mais l'adresse utile reste inconnue, parce qu'on la fait relever de la publicité, et que les tarifs de la publicité sont vertigineux. Je pourrais citer des exemples qui confondent. Nous avons pensé à faire connaître les Comités de Vigilance, qui sauvent des vies d'enfants, par de brefs communiqués à la radio. On nous a demandé trois cent mille anciens francs pour une minute, six cent mille pour deux minutes. Je parle de la radio privée, bien sûr. La radio d'Etat se penserait déshonorée de citer un organisme bénévole équipé pour empêcher de mourir un enfant que l'Etat n'acceptera de connaître qu'au moment de son transfert à l'hôpital.

J'ai parlé du droit à la réhabilitation qui, connu des condamnés à leur sortie de prison, en retiendrait certainement beaucoup qu'on voit enclins à la récidive. Qui leur révèle ce droit ? Pas même le directeur de la prison. à l'heure de la levée d'écrou. J'en ai obtenu l'usage au bénéfice d'une relégable, aujourd'hui réintégré dans l'estime démonstrative de ses concitoyens. Des exclus, les anciens condamnés que leur casier judiciaire expose à l'irréductible vindicte des honnêtes gens ? C'est vrai, il y en a. Mais qui porte la responsabilité de l'exclusion ? L'organisation sociale sans âme. On n'en sortira pas.

\*\*

Les vrais exclus — car oui, oui, il y en a — vous les connaissez bien, monsieur le Ministre, et l'on comprend que vous n'en parliez guère. D'Alembert naquit exclu, et s'il fut récupéré pour l'honneur et la chance de ce pays, c'est par un providentiel hasard, non par ce qui ne pouvait pas encore s'appeler notre organisation sociale. Or, des exclus de cette sorte, combien, depuis deux siècles, ont

manqué au patrimoine de l'Etat ? Vous savez bien que les petits valets de feu votre Assistance publique ne fréquentaient guère l'école, ils ne pouvaient pas garder les bêtes aux champs et se sustenter de la manne des livres, qui peut faire que les d'Alembert en puissance deviennent les d'Alembert voulus par les dieux. Me Henri-Robert, pupille de l'Assistance publique, ne devint la gloire du barreau parisien qu'on a connu que grâce à la fermeté révolutionnaire de son maître d'école, qui tint tête, risquant la révocation, à l'Inspecteur de l'Administration venu arracher l'enfant à son banc pour le conduire chez les fermiers à qui on l'avait attribué, « en vertu du règlement ». Notre Mélanie Bloch, ancienne pupille de l'Assistance dans les Basses-Alpes de Giono, et qui fut une de nos plus efficaces Présidentes de Comité de Vigilance, Prix Monthyon, Chevalier de la Légion d'honneur, savait tout juste signer son nom, « car, racontait-elle, je n'allais à l'école que lorsqu'il neigeait, parce qu'alors, on ne sortait pas les bêtes ». On a changé cela, et laissez-moi vous dire, monsieur le Ministre, que les Comités de Vigilance, qui ne sont pas d'Etat, y sont pour quelque chose. Mais la race des exclus de cette sorte n'est pas pour autant tarie, car tous n'ont pas la chance d'être des pupilles de l'Assistance revue et corrigée. De ces Exclus-là, parmi lesquels rien ne nous assure qu'on ne trouverait pas de la graîne de d'Alembert et d'Henri-Robert, au moins dans votre interview d'Epanouir, vous ne soufflez mot, et c'est bien regrettable. On ne peut pas penser que leur sort vous indiffère.

Les authentiques exclus de ce temps, monsieur le Ministre, c'est là qu'ils sont, chez les enfants négligés, chez les enfants de l'inconscience et de la pénurie, des foyers de la paresse et de l'alcool, et il suffirait grandement à votre gloire que vous vous proclamiez décidé à les servir. Les clochards, les délinquants de droit commun, qui traînent leur casier judiciaire comme un boulet, n'ont pas besoin de vous. Ils ont maintenant leur Ministre, tout disposé à fleurir leurs cellules et à leur y envoyer les chansons gaillardes de la radio, pour les relever

Les vrais, les seuls exclus, ce sont ces enfants battus et privés au foyer, que votre Administration ne connaît, monsieur le Ministre, que lorsque la Justice vient à être saisie de l'irréparable par la presse, non par ce qui aurait dû être, avant le drame, le rapport préventif de l'Assistante sociale. On condamnera le père ou la mère, auteur des sévices, et l'on aura raison. Magistrats-carabiniers d'Offenbach... Etes-vous prêt, vous, à quitter avec éclat votre charge, à l'exemple de M. Postel-Vinay, si le gouvernement vous refuse les crédits propres à permettre une régulière application de la loi qui institue, pour la prévention, la Protection maternelle et infantile inscrite, comme vous savez, dans notre arsenal législatif depuis trente ans?

Quel dommage, monsieur le Ministre que, dans votre réquisitoire généreux contre une Société qui, de votre point de vue, tolère tant d'exclus, lesquels ne sont pas positivement des exclus, vous fassiez si peu de cas de l'enfant, cet exclu s'il en fut, dans une organisation sociale qui n'a prévu pour lui que l'Assistance publique des fermes sor-

dides et les bagnes à cellule n° 19.